

Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES

04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19

mairie.esclanedes@wanadoo.fr

www.esclanedes.fr

## Budget « Eau - assainissement »

### Budget Primitif 2024

#### note de présentation brève et synthétique

## SOMMAIRE

1	CADRE RÈGLEMENTAIRE .....	1
2	CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT » .....	2
3	CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET .....	2
	3.1 Généralités du budget .....	2
	3.2 Reprise des résultats de l'exercice 2023 .....	3
	3.3 Vue d'ensemble du budget .....	3
	3.4 Comparatif des dépenses et recette des budgets 2022 et 2023 .....	4
4	3. SECTION D'EXPLOITATION .....	4
	4.1 Généralités de la section d'exploitation .....	4
	4.2 Dépenses et recettes de la section d'exploitation .....	4
5	SECTION D'INVESTISSEMENT .....	6
	5.1 Généralités de la section d'investissement .....	6
	5.2 Dépenses et recettes de la section d'investissement .....	6
	5.3 Les principaux projets pour l'année 2024 .....	8
6	LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET .....	8
	6.1 Les principaux ratios .....	8
	6.2 La dette de la commune pour le service « eau-assainissement » .....	9
	6.2.1 L'état des emprunts .....	9
	6.2.2 L'annuité de la dette .....	9
	6.2.3 L'encours de dette .....	10

## 1 CADRE RÈGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Administratif (CA) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

L'article L.2221-1 du CGCT prévoit la possibilité pour une commune d'exploiter des SPIC, services d'intérêt public à caractère industriel ou commercial. Un Service Public est considéré comme Industriel et Commercial quand il est :

- dédié à une activité spécifique ;
- financé, essentiellement, par les redevances des usagers ;
- ses modalités de gestion révèlent une similitude avec les entreprises privées comparables.

## 2 CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT »

Rappel historique :

- Par arrêté en date du 27/12/2016, le Préfet de la Lozère a acté la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et la communauté de communes du Pays de Chanac (comprenant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et les Salelles) ayant la compétence « eau et assainissement ».
- Cette compétence est alors gérée, pour l'année 2017 par la nouvelle communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.
- Par délibération en date du 21/12/2017, le conseil communautaire arrête les compétences optionnelles et facultatives que la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn exercera au 1/01/2018. La compétence « eau et assainissement » n'est pas retenue et revient aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Chanac.
- Par délibération en date du 09/04/2018, une clé de répartition (en fonction du nombre de compteurs dans les communes) est votée pour la restitution de l'excédent d'investissement (subventions) et du déficit de fonctionnement (emprunts) :  
Chanac : 58,73% ; Cultures 7,09% ; Esclanèdes 19,75% ; Les Salelles 14,43%.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la commune d'Esclanèdes exerce, seule, la compétence « eau et assainissement » et participe par convention financière au frais de personnel de la commune de Chanac.

## 3 CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

### 3.1 Généralités du budget

Le Budget « Eau-assainissement » est un budget indépendant du Budget Principal de la commune et retrace les recettes et les dépenses dédiées aux activités spécifiques suivantes :

- la production, le transport et la distribution de l'eau potable ;
- la collecte et le transport des eaux usées ;
- la gestion technique du réseau et des équipements ;
- la gestion des abonnements et la facturation des consommations/prestations.

Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), pour lequel le budget annexe est obligatoire et permet de s'assurer que le service est financé par les ressources liées à son exploitation (redevance, tarification usager...).

Le Budget Primitif Annexe « Eau-assainissement » retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année.

Le service des eaux d'Esclanèdes fonctionne en régie directe.

Comme pour le Budget Primitif Principal, un budget annexe contient une section de fonctionnement appelé « section d'exploitation » et une section d'investissement. Chacune de ces sections, tout comme l'ensemble du budget annexe, doit être équilibrée, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. Un budget annexe peut être en partie subventionné par le budget principal. Le principe d'unité budgétaire exige que l'ensemble du budget d'une collectivité soit présenté sur un document unique. Les budgets annexes sont donc votés par l'assemblée délibérante de la collectivité en même temps que le budget principal.

Le Budget Primitif Annexe « Eau-assainissement » est voté le 9 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi que sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

### 3.2 Reprise des résultats de l'exercice 2023

Ce Budget Primitif Annexe « Eau-assainissement » 2024 étant présenté après le vote du compte administratif 2023, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	22 437.23	102 032.76	124 469.99
	Mandats émis (B)	19 185.87	108 196.55	127 382.42
(1) Solde d'exécution (A-B)		3 251.36	- 6 163.79	- 2 912.43
		<del>D-001</del> / R 001	<del>D-002</del> / R 002	
(2) RESULTAT REPORTÉ N-1		65 961.53	85 870.23	151 831.76
RESTE A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)			
	Restes à réaliser - dépenses (D)			
(3) Solde d'exécution (C-D)				
(4) TOTAL (1+2+3)		69 212.89	79 706.44	148 919.33

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 présentant un excédent de fonctionnement de 79 706.44 €, il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 79 706.44 € à l'article FR 002 (résultat de fonctionnement reporté). La section d'investissement n'étant pas déficitaire, il n'est pas proposé d'approvisionner l'article IR 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé).

### 3.3 Vue d'ensemble du budget

Compte tenu des excédents des années antérieures, la section d'exploitation s'équilibre malgré la baisse, prévue, de consommation d'eau et par conséquent des redevances d'assainissement. La section d'investissement, malgré les emprunts en cours va permettre d'effectuer quelques travaux nécessaires à la bonne gestion du service.

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	180 206,00	100 499,56
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 79 706,44
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		180 206,00	180 206,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>VOTES</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	158 978,00	89 765,11
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 69 212,89
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>158 978,00</b>	<b>158 978,00</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>339 184,00</b>	<b>339 184,00</b>

### 3.4 Comparatif des dépenses et recette des budgets 2022 et 2023

	Budget Primitif Annexe « Eau-assainissement »			
	Section d'exploitation		Section Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023	201 804.00	201 804.00	163 965.73	163 965.73
2024	180 206.00	180 206.00	158 978.00	158 978.00

## 4 3. SECTION D'EXPLOITATION

### 4.1 Généralités de la section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

### 4.2 Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement à la vente de produits et prestations :

- la vente d'eau aux abonnés (abonnement et consommation) ;
- la part des redevances et autres taxes reversées à la commune.

Tarif 2024 pour les abonnés (extrait de la délibération n°DE2020 – 37 du 28/07/2020) :

TERMES FIXES ET CONSOMMATION		HT, en €	TVA, en %
EAU	terme fixe (abonnement annuel)	79.00	5.5
	terme fixe jardin et compteur de chantier (abonnement annuel)	27.00	
	consommation de 0 à 500 m3 (par m3)	1.73	
	consommation de 501 et plus (par m3)	1.23	
ASSAINISSEMENT	terme fixe (abonnement annuel)	58.00	10.0
	consommation (par m3)	0.91	

Recettes d'exploitation	BP 2023	BP 2024	différence	écart
013 Atténuations de charges				
70 Ventes produits fabriqués, prestations	106 400.00	90 499.56	-15 900.44	-14.94%
73 Produits issus de la fiscalité				
74 Dotations et participation				
75 Autres produits de gestion courante				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>106 400.00</b>	<b>90 499.56</b>	<b>-15 900.44</b>	<b>-14.94%</b>
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels				
78 Reprises sur provisions et dépréciations				
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>106 400.00</b>	<b>90 499.56</b>	<b>-15 900.44</b>	<b>-14.94%</b>
042 Opérations d'ordre	9 334.73	10 000.00	665.27	7.13%
043 Opérations d'ordre intérieur de la section				
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>9 334.73</b>	<b>10 000.00</b>	<b>665.27</b>	<b>7.13%</b>
<b>Total de recettes d'exploitation de l'exercice</b>	<b>115 734.73</b>	<b>100 499.56</b>	<b>-15 235.17</b>	<b>-13.16%</b>
R 002 resultat reporté ou anticipé	85 870.23	79 706.44	-6 163.79	-7.18%
<b>Total de recettes d'exploitation de CUMULEES</b>	<b>201 604.96</b>	<b>180 206.00</b>	<b>-21 398.96</b>	<b>-10.61%</b>

Les dépenses d'exploitation sont constituées par :

- les intérêts des trois emprunts dans l'année (détail dans le tableau ci-dessous) :

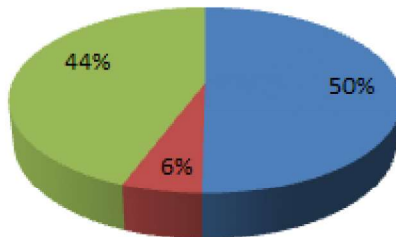
organisme	objet	montant	durée
Caisse d'Epargne	Travaux assainissement	48 000	8 ans (25/03/2018 - 25/11/2025)
Crédit Agricole	Investissement communautaire	5 300	13 ans (01/03/2018 - 01/12/2030)
Crédit Agricole	Consolidation ligne trésorerie	68 260	29 ans (15/01/2018 - 15/10/2046)

- les charges à caractère général (électricité, fournitures diverses, redevances et autres taxes...) ;
- les charges de personnel, reversées au Budget Principal ;
- le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau ;
- les prestations de service reversées à la commune de Chanac.

Dépenses d'exploitation	BP 2023	BP 2024	différence	écart
011 Charges à caractère général	25 799.80	20 700.00	-5 099.80	-19.77%
012 Charges de personnel, frais assimilés	8 500.00	9 240.00	740.00	8.71%
014 Atténuations de produits	12 500.00	15 000.00	2 500.00	20.00%
65 Autres charges de gestion courante	51 000.00	55 000.00	4 000.00	7.84%
66 Charges financières	2 500.00	2 500.00	0.00	0.00%
67 Charges exceptionnelles	3 000.00	3 000.00	0.00	0.00%
022 Dépenses imprévues	500.00	0.00	-500.00	-100.00%
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>103 799.80</b>	<b>105 440.00</b>	<b>1 640.20</b>	<b>1.58%</b>
023 Virement à la section Investissement	75 681.00	51 766.00	-23 915.00	-31.60%
042 Opérations d'ordre	22 323.20	23 000.00	676.80	3.03%
043 Opérations d'ordre intérieur de la section				
<b>Dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>98 004.20</b>	<b>74 766.00</b>	<b>-23 238.20</b>	<b>-0.29</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>201 804.00</b>	<b>180 206.00</b>	<b>-21 598.00</b>	<b>-10.70%</b>

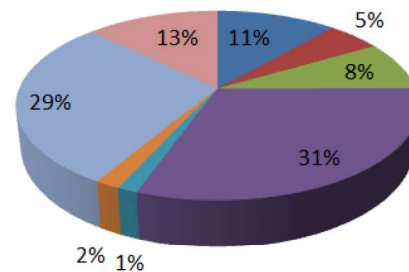
### BP annexe « Eau-assainissement » 2024 recettes d'exploitation

- 70 Ventes produits fabriqués, prestations
- 042 Opérations d'ordre
- R 002 resultat reporté ou anticipé



### BP annexe « Eau-assainissement » 2024 dépenses d'exploitation

- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel, frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 023 Virement à la section Investissement
- 042 Opérations d'ordre



## 5 SECTION D'INVESTISSEMENT

### 5.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

### 5.2 Dépenses et recettes de la section d'investissement

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024	différence	écart
13 Subventions d'investissement	0.00	14 999.11	14 999.11	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20 Immobilisations incorporelles				
21 Immobilisations corporelles				
22 Immobilisations reçues en affectation				
23 Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0.00</b>	<b>14 999.11</b>	<b>14 999.11</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves				
165 Dépôts et cautionnements reçus				
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26 Participat° et créances rattachées				

27 Autres immobilisations financières				
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>0.00</b>	<b>14 999.11</b>	<b>14 999.11</b>	
021 Virement de la section d'exploitation	75 681.00	51 766.00	-23 915.00	-31.60%
040 Opérat° ordre transfert entre sections	22 323.20	23 000.00	676.80	3.03%
<b>Total des prélèvements provenant de l'exploit</b>	<b>98 004.20</b>	<b>74 766.00</b>	<b>-23 238.20</b>	<b>-23.71%</b>
041 Opérations patrimoniales				
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>98 004.20</b>	<b>74 766.00</b>	<b>-23 238.20</b>	<b>-23.71%</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>98 004.20</b>	<b>89 765.11</b>	<b>-8 239.09</b>	<b>-8.41%</b>
R 001 solde d'execut° positif reporté/anticipé	65 961.53	69 212.89	3 251.36	4.93%
<b>Total des recettes d'invest de CUMULEES</b>	<b>163 965.73</b>	<b>158 978.00</b>	<b>-4 987.73</b>	<b>-3.04%</b>

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des opérations d'équipement (programmes d'investissement ouverts) :

N° 115 : Télégestion des réservoirs

N° 116 : Assainissement La Rocherousse

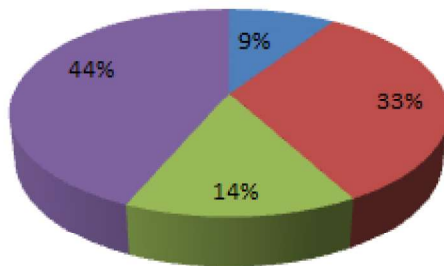
N° 134 : Achat de matériel

N° 135 : Rénovation conduites AEP

Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	différence	écart
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)				
21 Immobilisations corporelles (hors opération)				
22 Immobilisations en affectation (hors opération)				
23 Immobilisations en cours (hors opération)				
115 Opération d'équipement n°115	10 000.00	10 000.00	0.00	0.00%
116 Opération d'équipement n°116	125 631.00	10 000.00	-115 631.00	-92.04%
134 Opération d'équipement n°134	10 000.00	10 000.00	0.00	0.00%
135 Opération d'équipement n°135	0.00	108 978.00	108 978.00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>145 631.00</b>	<b>138 978.00</b>	<b>-6 653.00</b>	<b>-4.57%</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves				
13 Subventions d'investissement				
16 Emprunts et dettes assimilées	9 000.00	10 000.00	1 000.00	11.11%
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)				
26 Participat° et créances rattachées				
27 Autres immobilisations financières				
020 Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>11.11%</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>154 631.00</b>	<b>148 978.00</b>	<b>-5 653.00</b>	<b>-3.66%</b>
040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 334.73	10 000.00	665.27	7.13%
041 Opérations patrimoniales				
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>9 334.73</b>	<b>10 000.00</b>	<b>665.27</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>163 965.73</b>	<b>158 978.00</b>	<b>-4 987.73</b>	<b>-3.04%</b>
D 001 solde d'execut° négatif ou anticipé				
<b>Total des dépenses d'invest de CUMULEES</b>	<b>163 965.73</b>	<b>158 978.00</b>	<b>-4 987.73</b>	<b>-3.04%</b>

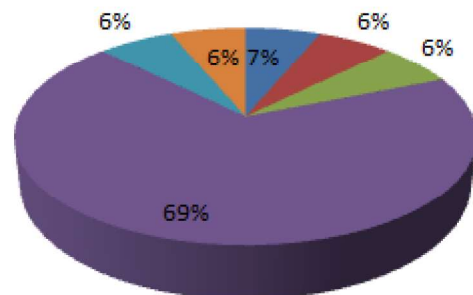
### BP annexe « Eau-assainissement » 2024 recettes d'investissement

- 13 Subventions d'investissement
- 021 Virement de la section d'exploitation
- 040 Opérat<sup>o</sup> ordre transfert entre sections
- R 001 solde d'execut<sup>o</sup> positif reporté/anticipé



### BP annexe « Eau-assainissement » 2024 dépenses d'investissement

- 115 Opération d'équipement n°115
- 116 Opération d'équipement n°116
- 134 Opération d'équipement n°134
- 135 Opération d'équipement n°135
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 040 Opérat<sup>o</sup> ordre transfert entre sections



## 5.3 Les principaux projets pour l'année 2024

Le projet du conseil municipal de réaliser un assainissement collectif ou semi-collectif à la Rocherousse ne pourra pas aboutir compte tenu des sommes à engager (400 000 € selon les estimations 2022). De plus, l'Etat et l'Agence de l'Eau refusent aujourd'hui d'aider au financement de l'assainissement des villages et souhaitent que l'assainissement individuel soit privilégié. Les sommes cagnottées sur le programme N°116 doivent donc, dès cette année, servir à la rénovation des conduites d'eau potable.

Les programmes N°115 et 134 sont des programmes dits « permanents » qui permettent de financer des travaux nécessaires au cours de l'année.

Le programme N°116 pourrait servir à aider financièrement les propriétaires de la Rocherousse à effectuer les travaux nécessaires à la mise en conformité de leur équipement d'assainissement après les visites du Service d'Assainissement Non Collectif. En effet, la commune d'Esclanèdes vient d'adhérer, par obligation légale, au service SPANC de la communauté de commune Aubrac Lot Causses Tarn.

Pour le programme N° 135 : il est prévu cette année de changer des canalisations d'AEP défectueuses au niveau du quartier du Pigeonnier. Il s'agit des canalisations qui remontent l'eau du pompage au château d'eau de Marance.

## 6 LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

### 6.1 Les principaux ratios

Les excédents des années antérieures permettent de couvrir l'ensemble des dépenses car il n'y a eu que très peu de travaux engagés en 2023.

Pour autant, les budgets des SPIC exploités en régie doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, à savoir notamment la redevance perçue auprès des usagers. De plus,



l’alinéa 1<sup>er</sup> de l’article L2224-2 du CGCT interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services. Ce principe prévient tout type de distorsion de concurrence et permet d’éviter que le service soit financé par les contribuables en lieu et place de l’usager.

## 6.2 La dette de la commune pour le service « eau-assainissement »

### 6.2.1 L’état des emprunts

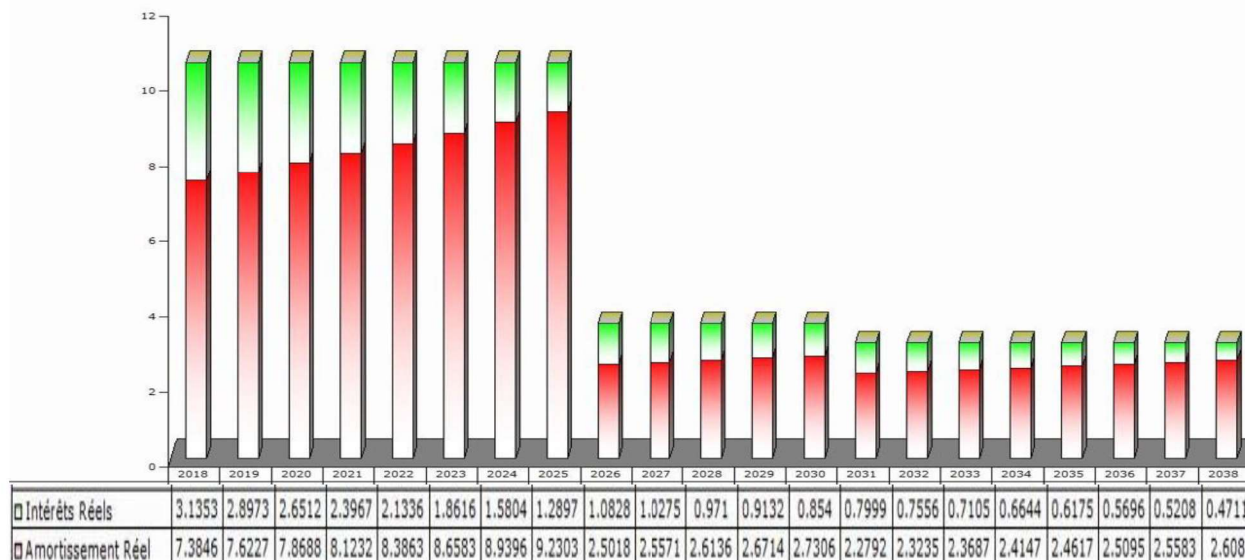
Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de la reprise de la compétence « eau et assainissement » pas la commune, les emprunts en cours pour ce service, contractés par la communauté de communes Pays de Chanac, ont été répartis entre les communes-membres selon une clé de répartition. La commune d’Esclanèdes a ainsi « hérité » d’une quote-part de trois emprunts :

organisme banque / objet emprunt	durée	pér	montant origine	montant commune	capital au 01/01/2024	annuité 2024	
						capital	intérêt
Caisse d’Epargne / Travaux assainiss	8 ans (25/03/2018 - 25/11/2025)	T	289 000	48 000	13 326.67	6 935.32	
						6 314.57	620.75
Crédit Agricole / Investiss comm	13 ans (01/03/2018 - 01/12/2030)	T	195 000	5 300	3 135.08	505.44	
						389.86	115.58
Crédit Agricole / Consolid. ligne	29 ans (15/01/2018 - 15/10/2046)	T	350 000	68 260	57 081.20	3 079.12	
						953.84	1 125.28
TOTAL			834 000.00	121 560.00	73 542.95	10 519.88	
						8 658.27	1 861.61

### 6.2.2 L’annuité de la dette

L’annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l’année) représente la somme de 10 520 €/an jusqu’à 2026, quand l’emprunt « travaux assainissement » de la Caisse d’Epargne s’arrêtera.

#### Courbe des remboursements



### 6.2.3 L'encours de dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 73 542.95 €. Depuis 2018, il a diminué de 48 043.68 € (-39 %).

#### Evolution de l'encours de la dette

